

304  
1913.



## RECENSEMENT

RAPPORT du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal à M. le Gouverneur général sur les résultats du recensement opéré au Sénégal en 1904.

J'ai l'honneur de vous soumettre les résultats définitifs du recensement ordonné pour le Sénégal par arrêté du 25 mars 1904. Commencé théoriquement le 4<sup>er</sup> mai, il ne fut en réalité conduit avec suite et méthode qu'après les élections municipales et terminé à la fin du mois de juin. Malheureusement les agents recenseurs qui, pour la plupart, entreprenaient pour la première fois un travail de ce genre, ne comprirent pas ou ne comprirent qu'imparfaitement ce qui leur était demandé, et c'est seulement au début du mois de septembre que parvinrent à l'Administration les derniers résultats partiels.

Il eut été intéressant de comparer les résultats du recensement actuel avec ceux qui avaient été obtenus lors de celui de 1891, mais, d'une part, le territoire du Sénégal comprenait à cette époque une superficie d'environ 10 fois supérieure à la superficie actuelle, et, d'autre part, le recensement n'avait été poussé d'une façon assez précise que pour les quatre communes constituées. Il ne faut pas oublier que le Sénégal ne comprend aujourd'hui que le périmètre communal et la banlieue de ses quatre communes, les escales de la ligne, du Fleuve, du Saloum et de la Casamance, à raison de deux kilomètres carrés pour chacune et une bande d'un kilomètre de chaque côté de la voie ferrée depuis Saint-Louis jusqu'à Dakar, soit au total 4,133 kilomètres carrés, ce qui donne une population approximative de 95 habitants par kilomètre carré (1).

(1) La population de la France est évaluée à 72 habitants par kilomètre carré.

OK

933 d<sup>1</sup>/1

Cette population du Sénégal ainsi constitué était, au 1<sup>er</sup> mai 1904, de 407,826 habitants dont 405,443 pour la population civile et 2,713 pour l'élément militaire. Sur ce chiffre, il faut distinguer 4,479 européens ou assimilés dont 3,251 pour la population civile et 1,228 pour les troupes (157 officiers, 1,071 sous-officiers et soldats). Cette population se répartirait à peu près en 2,804 (troupes comprises) européens et 4,675 assimilés ou créoles.

Les étrangers, qu'il s'agisse des indigènes, nés en dehors des villes et des escales, ou des européens qui se sont installés dans la Colonie, représentent un chiffre de 3,878, dont 38 habitants originaires d'Europe ou d'Amérique.

Il reste donc, pour les indigènes nés au Sénégal et jouissant de leur qualité de français, un chiffre de 99,469 habitants.

Il convient de remarquer que le nombre des femmes (54,318) est sensiblement égal à celui des hommes (53,508). D'autre part, au point de vue de l'âge, le recensement donne comme résultat : 62,388 majeurs et 45,438 mineurs.

Si l'on envisage la répartition des habitants au point de vue des métiers et des professions, nous trouvons : 16 armateurs, 713 commerçants, 4,023 employés de commerce, 99 employés de chemin de fer ou agents de transports, 570 traitants, 644 boutiquiers et 359 bijoutiers, 5 entrepreneurs, 27 habitants consacrés aux professions libérales (médecins, sage-femme, pharmaciens, avocats, officiers ministériels) et 4,778 marchands en boutique ou ambulants, bien que le recensement nous donne, en plus, un chiffre de 47 indigènes et de 26 dioulas qui ont déclaré exercer la profession de colporteurs. Si à cette nomenclature nous ajoutons 43,424 habitants qui ont déclaré être sans profession et 327 qui se sont inscrits comme propriétaires, nous aurons une idée à peu près exacte de la répartition de la population sénégalaise. Ceux qui n'ont pas été mentionnés exercent le métier de bouchers (148), de boulangers (130), de cafetiers (39), de charpentiers (252), de coiffeurs (14), de cordonniers (259), de couturières (164), de maçons (773), de ferblantiers (17) et de tisserands (363).

Le chiffre de 942 fonctionnaires et agents de tout ordre surprendra peut-être ceux qui, adoptant la manière ordinaire de raisonner en cette matière, comparent toujours et sans qu'on puisse savoir pourquoi, le nombre des fonctionnaires non à celui de la population totale mais à celui des colons européens ou ceux qui ne remarqueront pas que sur ces 900 agents plus de 300 sont occupés aux Travaux publics, aux Postes, à l'Imprimerie et à la Police, c'est-à-dire à des Services de première nécessité. En réalité, à

juger sainement de la proportion entre les fonctionnaires ou agents et la population totale, on obtient un fonctionnaire par 120 habitants, ce qui est sensiblement égal aux chiffres de la Métropole, sensiblement inférieur, toutes proportions gardées, à la proportion constatée dans les Colonies anglaises de la Côte d'Or et de Sierra-Leone. Encore ce chiffre, pour être absolument exact, devrait-il être diminué des fonctionnaires du Gouvernement général, des officiers de l'état-major et des magistrats de la Cour d'appel, qui résident au Sénégal, mais dont l'autorité s'étend à toute l'Afrique occidentale et aussi des fonctionnaires communs à la Colonie et à la Sénégambie (administrateurs, adjoints des Affaires indigènes, commis, gardes régionaux, agents des Postes dans les écoles, etc.)

La population tout entière du faubourg de Guet-N'Dar, ainsi qu'une partie des indigènes de Rufisque et de Dakar, se livre à l'industrie de la pêche ou aux professions maritimes, ce qui explique le nombre considérable de pêcheurs révélés par le recensement (2,250) et celui des marins ou laptots (2,682). Enfin, il ne faut pas oublier que la principale, et pour ainsi dire, l'unique occupation des femmes est, au Sénégal, de piler le mil destiné à la nourriture de la famille et de laver, en même temps que leur linge, celui de quelques clients, d'où le chiffre de 9,802 pileuses de mil et de 289 blanchisseuses.

La ville de Saint-Louis qui était de 15,980 habitants en 1878, atteignait 20,173 au recensement de 1891 et s'élève aujourd'hui à 24,070 habitants pour le territoire communal. Si à ce chiffre nous ajoutons celui de la banlieue (4,399) nous obtenons un total de 28,469 habitants. Saint-Louis (ville) possède 10,209 hommes et 13,861 femmes; les européens et assimilés (officiers et troupes non compris) atteignent le chiffre de 4,077.

L'accroissement le plus rapide et d'ailleurs le plus facile à prévoir a été celui de la ville de Dakar. De 4,556 âmes en 1878, le nombre des habitants atteignait 8,737 en 1891; il est aujourd'hui de 18,447 soit, en treize ans, une augmentation de plus de 100 pour 100. Il n'est pas douteux que le développement du grand port de l'Afrique occidentale ne pourra que s'accroître grâce aux travaux immenses entrepris dans la rade, tant par la Marine que par la Colonie et par le transport dans cette ville du siège du Gouvernement général.

En tenant compte de la banlieue, on obtiendrait une population globale de 23,452 habitants sur laquelle il faut signaler 4,268 européens ou assimilés.

Quand Rufisque fut érigée en commune en 1881, elle n'avait encore que 1,500 habitants, en 1891 elle était sensiblement égale à Dakar ; aujourd'hui elle atteint 12,446 habitants.

Avec la banlieue, cette population s'élèverait à 19,177 sur lesquels il n'existe que 317 Européens ou assimilés.

Gorée, l'ancien entrepôt général des marchandises du Sénégal, n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même. Sa population descendue, dès 1878, à 3,243 habitants, n'était plus en 1891 que de 2,068 ; le recensement actuel ne lui en donne plus que 1,560. Encore ce chiffre n'est-il qu'apparent, car, un grand nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales ont dû, pour gagner leur vie, s'installer à Dakar ou sur la Petite Côte et n'habitent jamais à Gorée.

Les tableaux ci-annexés vous donnent, M. le Gouverneur général, le chiffre de la population agglomérée dans chaque escale et distinguée avec soin entre indigènes d'une part, européens et assimilés d'autre part. Vous remarquerez que certaines d'entre elles ont pris en peu d'années un développement considérable comme par exemple : Louga, Tivaouane, Thiès, Ziguinchor et Fatick. Il y a lieu dès maintenant, pensons-nous, de doter ces centres commerciaux d'une organisation municipale analogue à celle des communes mixtes de l'Algérie.

La population européenne a-t-elle augmentée au Sénégal depuis 1891 ? A s'en tenir aux chiffres approximatifs fournis par le recensement de 1891, le nombre des Européens ou assimilés serait aujourd'hui à peu près identique, peut-être même un peu inférieur à celui qui fut constaté à cette époque. Notre opinion est que le chiffre n'a, pour ainsi dire, pas varié. Or cela seul suffit pour attester que le Sénégal n'a rien perdu de son importance. Car si on veut bien se souvenir qu'il y a treize ans, les colonies du Sud n'existaient, pour ainsi dire, pas et que les Européens n'y étaient qu'en nombre infime, que le Soudan était une marche militaire où le commerce tentait timidement ses premiers essais, on se rendra compte que le Sénégal était le seul point de l'Afrique occidentale que connaissaient et fréquentaient les Européens. Aujourd'hui, il n'est pas de maison de commerce sénégalaise qui n'entretienne au Soudan un ou plusieurs agents ; Conakry compte un grand nombre d'Européens ; le Dahomey et la Côte-d'Ivoire ont une population non négligeable d'habitants français et c'est donc pour le Sénégal un résultat heureux et presque inattendu que d'avoir conservé, malgré ces conditions avantageuses pour la France, mais défavorables pour lui, le même nombre d'habitants européens.

Tels sont, M. le Gouverneur général, les résultats essentiels du recensement de 1904. Les chiffres obtenus me paraissent attester que la Colonie du Sénégal est en voie d'accroissement périodique parce qu'elle est en voie de prospérité régulière.

Saint-Louis, ce 4<sup>er</sup> octobre 1904.

CAMILLE GUY.

Répartition de la population

NOM DES VILLES	HOMMES	FEMMES
Bakel.....	788	1.224
Matam.....	558	660
Saldé.....	347	487
Podor.....	1.115	1.241
Dagana.....	1.189	1.344
Richard-Toll.....	168	188
Saint-Louis (ville).....	10.209	13.861
Saint-Louis (banlieue).....	1.900	2.489
Rao.....	28	52
M'Pal.....	53	77
Sakal.....	127	123
Louga.....	656	767
Goumbo-Géoul.....	241	296
Kébémér.....	287	273
N'Dande.....	323	413
Kelle.....	248	268
Mecké.....	734	726
Pire-Gourèye.....	706	797
Tivaouane.....	2.030	2.288
Thiès.....	1.248	1.536
Pout.....	354	424
Sébikotane.....	179	223
Joal.....	561	654
Nianing.....	94	27
Portudal.....	73	27
Rufisque (ville).....	6.278	6.168
Rufisque (banlieue).....	3.268	3.463
Dakar (ville).....	10.500	7.947
Dakar (banlieue).....	2.668	2.337
Fatick.....	665	657
Kaolack.....	219	87
Foundiougne.....	512	481
Gorée.....	766	794
Carabane.....	392	582
Sedhiou.....	957	1.010
Ziguinchor.....	354	317
	50.795	54.318

*par Villes et Escales.*

MAJEURS	MINEURS	FRANÇAIS	ÉTRANGERS	INDIGÈNES	EUROPÉENS ET ASSIMILÉS
1.394	618	2.010	2	2.007	5
548	670	1.183	35	1.215	3
423	411	834	»	834	»
1.136	1.220	2.355	1	2.351	5
1.438	1.095	2.530	3	2.531	2
186	170	356	»	356	»
13.153	10.917	22.914	1.156	22.993	1.077
2.162	2.237	4.399	»	4.395	4
56	24	80	»	80	»
53	77	130	»	130	»
117	133	235	15	244	6
906	517	1.395	28	1.400	23
264	273	537	»	525	12
206	354	560	»	554	6
319	417	736	»	724	12
239	277	516	»	510	6
815	645	1.412	48	1.417	43
798	705	1.495	8	1.492	11
2.351	1.967	4.282	36	4.252	66
1.460	1.324	2.784	»	2.707	77
357	421	778	»	778	»
209	193	402	»	399	3
545	670	1.215	»	1.200	15
80	41	121	»	108	13
56	44	100	»	100	»
7.230	5.216	11.987	459	12.129	317
2.687	4.044	6.728	3	6.731	»
12.478	5.969	18.169	278	17.179	1.268
3.106	1.899	5.005	»	4.984	21
775	547	1.260	62	1.286	36
230	76	271	35	287	19
852	141	950	43	972	21
895	665	1.496	64	1.468	92
583	391	938	36	974	»
1.164	803	1.838	129	1.922	45
404	267	631	40	629	42
59.675	45.438	102.634	2.479	101.866	3.247
105.113		105.113		105.113	

## RÉPARTITION PAR PROFESSIONS

Apprentis .....	19	Instituteurs.....	36
Armateurs.....	16	Jardiniers.....	471
Ajusteurs.....	10	Laitiers.....	8
Boutiquiers.....	644	Matelassiers.....	5
Bergers.....	128	Maçons.....	773
Bijoutiers.....	359	Manœuvres.....	3.951
Blanchisseuses.....	289	Marabouts.....	304
Bouchers.....	148	Marins.....	1.067
Boulangers.....	130	Mécaniciens.....	112
Buchers.....	92	Ménagères.....	2.459
Colporteurs.....	47	Menuisiers.....	716
Carriers.....	449	Marchands.....	1.778
Cafetiers, Restaurants....	39	Maîtres de langues.....	2
Cadis.....	5	Marchands de colas.....	23
Calfats.....	27	Missionnaires.....	8
Chefs de village.....	13	Officiers ministériels.....	6
Chameliers.....	29	Oiseleurs.....	2
Charpentiers.....	252	Pileuses.....	9.802
Charretiers.....	70	Palefreniers.....	17
Chauffeurs.....	210	Pêcheurs.....	2.250
Coiffeurs.....	14	Ferblantiers.....	17
Commerçants.....	713	Peintres.....	28
Cordonniers.....	259	Pharmaciens.....	4
Couturières.....	164	Porteurs d'eau.....	7
Cuisiniers.....	534	Propriétaires.....	327
Cultivateurs.....	22.495	Puisatiers.....	1
Dioulas.....	26	Bourreliers.....	6
Domestiques.....	1.820	Rentiers.....	16
Ecrivains.....	27	Infirmiers.....	14
Ecoliers.....	3.014	Servantes.....	17
Entrepreneurs.....	5	Sans profession.....	43.124
Etudiants.....	66	Tailleurs.....	331
Employés de commerce.....	1.023	Teinturiers.....	289
Fonctionnaires et agents..	912	Tisserands.....	363
Forgerons.....	209	Tonneliers.....	3
Gardiens.....	8	Traitants.....	570
Employés de chemin de fer.	91	Religieuses.....	45
Agents de transport.....	8	Sage femme.....	1
Griots.....	204	Médecins.....	9
Horlogers.....	5	Avocats.....	7
Laplots.....	1.615		



*Tableau de la population répartie par nationalités.*

Français nés en Europe.....	2.804	
Français nés dans les Colonies françaises.....	1.675	
Noirs indigènes nés au Sénégal et jouissant de la qualité de français.....	99.469	
Noirs originaires des pays français de l'Afrique occidentale autres que le Sénégal.....	2.815	
Étrangers nés en Europe ou en Amérique.....	Allemands.....	5
	Américains.....	7
	Anglais.....	4
	Belges.....	2
	Espagnols.....	3
	Italiens.....	8
	Portugais.....	8
Noirs étrangers nés dans les colonies européennes.....	Suisse.....	1
	Colonies anglaises.....	562
	Colonies portugaises.....	225
Étrangers nés en Asie (Syriens).....	Colonies espagnoles.....	5
		101
Étrangers nés dans l'Afrique du Nord (marocains).....	112	
<b>TOTAL.....</b>	<b>107.826</b>	

*Recensement à la date du 1<sup>er</sup> juin 1904 des militaires résidant  
dans les territoires de la colonie du Sénégal.*

LIEUX DE RÉSIDENCE	MILITAIRES EUROPÉENS			MILITAIRES INDIGÈNES
	OFFICIERS	HOMMES de troupe	TOTAL	
Saint-Louis.....	56	398	454	622
Dakar.....	87	503	590	277
Gorée.....	2	74	76	59
Rufisque.....	3	14	17	173
Thiès.....	2	56	58	17
M'Pal.....	1	7	8	98
Louga.....	1	4	5	39
Fagana.....	2	4	6	40
Podor.....	1	3	4	22
Bakel.....	»	2	2	32
Kaolack.....	»	1	1	50
Sedhiou.....	1	4	5	34
Ziguinchor.....	1	1	2	22
	157	1.071	1.228	1.485